

## **BARÈME DES HONORAIRES de M. Matthieu FOUASSIER**

### **À compter du 8 décembre 2020**

#### **VENTE - Immobilier d'habitation**

<b>Prix Net Vendeur</b>	<b>Honoraires TTC</b>
Jusqu'à 150 000 €	4 %
150 001 € à 200 000 €	8 000 €
200 001 € à 250 000 €	10 000 €
250 001 € à 300 000 €	11 000 €
300 001 € à 340 000 €	12 000 €
340 001 € à 380 000 €	13 000 €
380 001 € à 420 000 €	14 000 €
420 001 € à 460 000 €	15 000 €
460 001 € à 500 000 €	16 000 €
500 001 € à 600 000 €	18 000 €
600 001 € à 700 000 €	20 000 €
700 001 € à 800 000 €	22 000 €
800 001 € à 900 000 €	24 000 €
900 001 € à 1 000 000 €	26 000 €
> à 1 000 000 €	2,5 %

#### **VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise**

<b>Prix Net Vendeur</b>	<b>Honoraires TTC</b>
< à 100 000 €	6 000 €
100 001 € à 200 000 €	9 000 €
200 001 € à 300 000 €	12 000 €
300 001 € à 500 000 €	20 000 €
> à 500 000 €	3,5 %

[www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr)

## BARÈME DES HONORAIRES de M. Matthieu FOUASSIER

### LOCATION - Immobilier d'habitation

<b>Forfait Location TTC</b>
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
1 mois de Loyer Hors Charges + Indice Alur au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée*

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

### Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante  
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m <sup>2</sup>	9,00 € / m <sup>2</sup>	7,20 € / m <sup>2</sup>

\*Zones définies par le décret du 01/08/2014

\*\*Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

### LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

<b>Forfait Location TTC</b>
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années (1 <sup>ère</sup> période triennale)

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

[www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr)